

La vitrine des créateurs – Saison 2025

OFFRE DE LOCATION D'UNE BOUTIQUE EPHEMERE AU VILLAGE DE RAMATUELLE

Les créateurs intéressés voudront bien remplir le dossier ci-dessous

Le dossier peut être récupéré sur le site internet (<https://www.ramatuelle.fr/>) ou à l'accueil de la mairie

Candidature à transmettre **avant le jeudi 17 avril à minuit**, par mail, à l'adresse suivante :

info@mairie-ramatuelle.fr

en stipulant dans l'objet du mail

Candidature Boutique éphémère 2025

COORDONNÉES

Nom & prénom candidat/e :

Description de l'activité : vous pouvez joindre en PJ CV, photos, informations, dossier, etc.

SIRET :

Adresse postale :

Téléphone portable :

Mail :

INFORMATIONS PRATIQUES

La boutique éphémère « **La vitrine des créateurs** » est un espace de 8m² située dans une impasse étroite rue du centre à Ramatuelle. C'est un lieu atypique qui ne se trouve pas sur le passage naturel des visiteurs. Pour une exploitation efficace, les occupants auront à cœur de se rendre visibles et attractifs.

Elle est proposée en location par périodes de deux semaines au prix forfaitaire de 200 €.

La boutique ne dispose pas de point d'eau (des toilettes publiques sont à disposition place de l'Ormeau).

Un espace attenant de 20m² environ, interdit au public, est utilisable pour du stockage.

Les occupants s'engagent à :

- Intégrer et libérer les locaux **aux dates convenues**
- **Rendre le local vide et propre** (prévoir de quoi faire le nettoyage : seau, serpillère, balai, produits...)
- Ouvrir le local **tous les jours en respectant les horaires** (horaires libres mais communiqués à l'avance)
- **Fermer le portillon** de l'allée tous les soirs

Des visites peuvent être organisées, sur rdv en contactant l'Office de Tourisme :

direction@ramatuelle-tourisme.com

MAI 2025

Période Mai-A :

Arrivée lundi 28 avril ; départ vendredi 16 mai

Exploitation du mardi 29 avril au jeudi 15 mai

Période Mai-B :

Arrivée samedi 17 mai ; départ vendredi 30 mai

Exploitation du dimanche 18 mai au jeudi 29 mai

JUIN 2025

Période Juin-C :

Arrivée samedi 31 mai ; départ vendredi 13 juin

Exploitation du dimanche 1^{er} juin, au jeudi 12 juin

Période Juin-D :

Arrivée samedi 14 juin ; départ vendredi 27 juin

Exploitation du dimanche 15 juin au jeudi 26 juin

JUILLET 2025

Période Juillet-E :

Arrivée samedi 28 juin ; départ vendredi 11 juillet

Exploitation du dimanche 29 juin au jeudi 10 juillet

Période Juillet-F :

Arrivée samedi 12 juillet ; départ vendredi 25 juillet

Exploitation du dimanche 13 juillet au jeudi 24 juillet

AOÛT 2025

Période Août-G :

Arrivée samedi 26 juillet ; départ vendredi 8 août

Exploitation du dimanche 27 juillet au jeudi 7 août

Période Août-H :

Arrivée samedi 9 août ; départ vendredi 22 août

Exploitation du dimanche 10 août au jeudi 21 août

SEPTEMBRE 2025

Période Septembre-I :

Arrivée samedi 23 août ; départ vendredi 5 septembre

Exploitation du dimanche 24 août au jeudi 4 septembre

Période Septembre-J :

Arrivée samedi 6 septembre ; départ vendredi 22 septembre

Exploitation du dimanche 7 septembre au dimanche 21 septembre

CHOIX DES PÉRIODES

Merci d'indiquer dans le tableau suivant votre ordre de choix pour les périodes :

1 pour le favori, puis, 2, 3... jusqu'à 10.

Si une période est impossible pour vous, notez un « X ».

<i>Candidat/e :</i>	
Période Mai-A	
Période Mai-B	
Période Juin-C	
Période Juin-D	
Période Juillet-E	
Période Juillet-F	
Période Août-G	
Période Août H	
Période Septembre-I	
Période Septembre-J	

ATTRIBUTION DES PÉRIODES

Les créneaux seront attribués le **vendredi 18 avril 2025**.

Ils sont réservés à des activités pouvant répondre à la définition « créateurs » (artisans d'art, artistes, stylistes, etc.).

Les attributions se feront en procédant à des tirages au sort entre les plus hautes priorités de chaque période dans l'ordre suivant : mai / septembre / juin / août / juillet.

S'il y a davantage de candidats éligibles que de périodes à la date du 18/04/25, l'attribution par ordre de choix et par tirages au sort déterminera les candidats retenus.

Si des candidatures valides sont transmises après le 17/04/2025, elle se verront proposer les périodes restantes, le cas échéant.

ENGAGEMENT

En signant le présent document, je fais acte de candidature pour une occupation temporaire de **La vitrine des créateurs** à Ramatuelle, j'accepte sans contestation les modalités d'attribution des périodes et je certifie avoir pris connaissance de toutes les informations.

Fait à

le

Nom

Signature